

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada ; demandant certains amandements à sa charte ;—de George W. Yarker et autres ; demandant une charte sous le nom de Banque du comté de York ; de la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour étendre sa charte et aussi pour appliquer à la dite banque les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada ;—de William Mackenzie et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du Chemin de fer de Calgary et Edmonton ;—de E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.-E., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie Nationale de Construction (limitée)" ;—de Richard Reid Dobell, marchand de la cité de Québec, et autres ; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Câble du Canada" ;—de John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto et autres lieux ; demandant la passation d'un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan ;—et de la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan ; demandant la passation d'un acte ratifiant un certain arrangement contracté par la dite compagnie avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Ordonné, que M. Weldon (Saint-Jean) ait la permission de présenter un bill concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Ross ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeur de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hudspeth ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidécimmis du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Kirkpatrick,

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chap. 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, est placé en tête de la liste des Ordres du Jour de mercredi, le 12 février prochain, ayant priorité sur tous les autres.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-neuf mille neuf cent deux piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de gestion, savoir :—Inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,300 ; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$9,700 ; bureau